



Le 25 octobre 2016

Relations avec le milieu
705, boul. Clairevue Ouest
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6B6

Tél. : 450 441-7200 poste 6193
Télec. : 450 441-7572
Desrochers.Yves@hydro.qc.ca

Monsieur Richard Joyal
Directeur général par intérim
Ville de Bromont
88, boul. de Bromont
Bromont (Québec) J2L 1A1

Objet : Tracé de la ligne triphasée – Secteur du lac Bromont

Monsieur Joyal,

Tel que demandé dans la résolution 2016-10-581 de la ville de Bromont, Hydro-Québec vous informe qu'après avoir pris connaissance du rapport de la firme Desfor et à la suite de nos échanges avec M. Desrosiers, signataire de ce rapport, que le tracé retenu par Hydro-Québec est celui des chemins Magog et de Gaspé jusqu'à l'intersection de la rue Frontenac.

Comme demandé dans la résolution mentionnée précédemment, Hydro-Québec confirme qu'elle mettra tout en œuvre pour assurer la conservation maximale du cadre forestier et déploiera toutes les mesures d'atténuation visant à préserver les composantes biophysiques et le caractère champêtre du tracé.

Nous confirmons également que la planification détaillée du projet s'effectuera de manière à :

- implanter les structures verticales en tenant compte des percées visuelles et des ouvertures du paysage;
- maximiser la préservation des tunnels d'arbres et des îlots de végétation mature;
- tirer profit de l'orientation des façades des résidences du côté sud des chemins vers le lac Bromont et de la profondeur de la marge avant des résidences du côté nord pour une intégration visuelle optimale;
- profiter de la densité et de la profondeur des zones boisées pour conserver un fond de scène végétal susceptible d'absorber la présence de la ligne.

Notez également que le choix de ce tracé permettra :

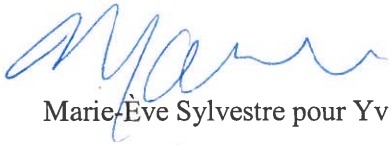
- de répondre aux projets de développement à moyen terme sur le chemin Magog qui nous ont été communiqués par la ville de Bromont;
- de reconstruire le réseau actuellement en arrière-lot, situé sur ce tracé, qui a pratiquement atteint sa fin de vie utile. Même si nous avons retenu un autre tracé, le déplacement/reconstruction de ce réseau le long de la voie publique aurait quand même dû être effectué à moyen terme pour assurer la pérennité du réseau.

Afin de respecter l'échéancier du projet, des relevés terrain devront être effectués avant que le couvert de neige ne soit trop important. Cette étape est essentielle, voire cruciale, afin de procéder à une ingénierie détaillée du projet qui intégrera l'ensemble des considérations environnementales, paysagères et techniques.

Enfin, nous vous confirmons qu'Hydro-Québec déploiera tous les efforts nécessaires pour que le retrait des poteaux du réseau appartenant à Bell, actuellement en arrière-lot, soit effectué dans les meilleurs délais à la suite de la mise en service de la nouvelle ligne le long de la voie publique.

Nous comptons donc sur la collaboration de la Ville de Bromont afin de rendre possible la réalisation des relevés terrain au cours des prochaines semaines.

Le chef – Relations avec le milieu,



Marie-Ève Sylvestre pour Yves DesRochers

YD : SP

c.c. : Madame Pauline Quinlan, mairesse ville de Bromont